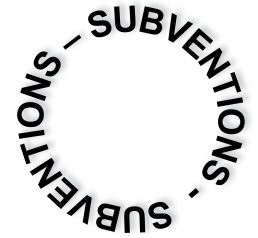


SUBVENTIONS



Rapport moral Vers l'auto financement ?



Le monde change !

Le montant des subventions accordées à la Ligue stagne :

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Montant des subventions (COS+PSF)	75 000	75 000	76 000	75 000	71 420
Ratio (Total subv/Budget Exploitation) Plan prévention noyade inclus	36.5%	37.6%	38.2%	30.1%	28.0%

L'évolution du montant des subventions n'accompagne plus notre développement.

La subvention ANS via le PSF baisse en 2023.

Apparition d'un contexte d'inflation qui dévalue leur valeur.

De facto, le niveau de subventionnement de notre Ligue régresse.

Dans le même temps, transfert de charges : L'Etat désengage ses cadres.

PROJET EMBLÉMATIQUE



Le contexte

A En 2023, la DRAJES doit sélectionner un « projet emblématique » en vue de le proposer à l'ANS pour financement. La Ligue est sollicitée sur la base de l'expérience de bassin mobile en cours à Liernais en 21.

Nous nous appuyons sur un état des lieux :

En 2021, l'enquête nationale noyades réalisée par Santé Publique France a recensé 1480 noyades accidentelles en France dont 27% de décès. 19 noyades suivies de 9 décès sont recensées en Bourgogne-Franche-Comté.

B Les noyades sont la 1^{ère} cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans.

22% de ces noyades concernent des enfants de moins de 6 ans.

Parmi les circonstances de survenue de noyades accidentelles, on trouve le fait de ne pas savoir nager

Projet emblématique Bourgogne-Franche-Comté

La prévention

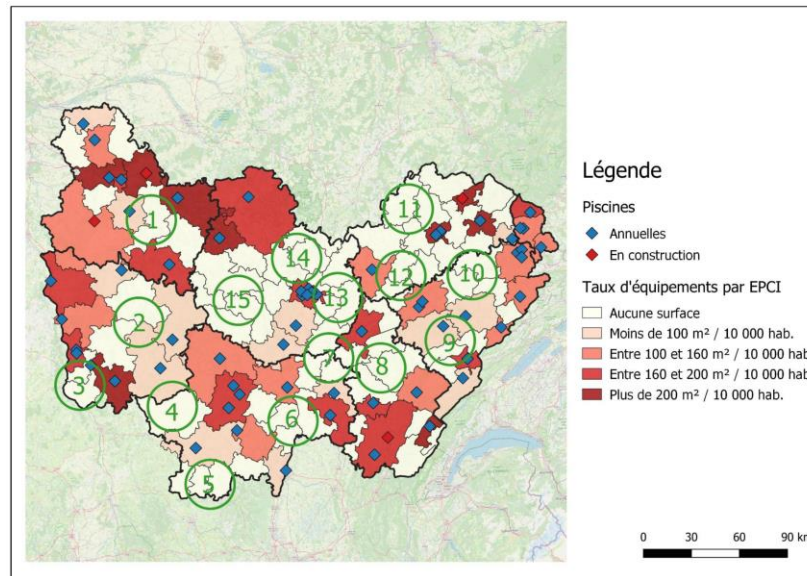


Une des raisons du non apprentissage sécuritaire de la natation, que ce soit pendant le temps scolaire ou extra-scolaire, est le manque d'équipements aquatiques dans la région et surtout un mauvais équilibre avec des territoires carencés, principalement en zone rurale.

15 zones carencées en BFC.

Des enfants éloignés des bassins,
empêchés d'apprendre à nager.

Des inégalités d'accès.



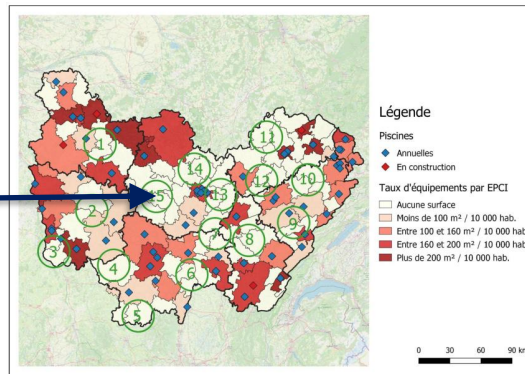
Zones prioritaires de la région Bourgogne-Franche-Comté non dotées d'installations aquatiques annuelles

Une étude FFN / Ligue BFC Natation finalisée en juin 2022

Projet emblématique Bourgogne-Franche-Comté

La solution de fond

Implanter des piscines pérennes en zones
carencées



Zones prioritaires de la région Bourgogne-Franche-Comté non dotées d'installations aquatiques annuelles



Et pour moi
maintenant ?
Que fais tu ?

Projet emblématique Bourgogne-Franche-Comté

La démarche en 3 phases

1

Expérimenter



Proposer une expérience temporaire aux enfants, aux écoles, aux élus, à la population

2

Convaincre



Tester le bien fondé de l'implantation, valider le besoin, concerter, convaincre

3

Accompagner



Etudier la faisabilité, le dimensionnement, la gestion, financer, construire

Apprendre à nager !



1



Action expérimentale en Côte d'Or

Un bassin tubulaire de 10m x 5m x 1,30m de profondeur.

Du 19 juin 2023 au 22 septembre 2023, il a été installé dans un gymnase à Liernais en Côte d'Or, commune de 480 habitants.

Il a accueilli des écoles fin juin, des enfants d'un centre social pendant la période estivale ainsi que des bébés nageurs et des séances d'aquagym, des stages JAN/AA dernière semaine d'août et des scolaires tout le mois de septembre.

1



Action expérimentale en Côte d'Or

Bilan de la période 19 juin 2023 au 22 septembre 2023

Temps Scolaires :
285 enfants MS-GS-CP pour 14 classes bleues

Temps extra scolaires vacances d'été :
145 personnes

Aisance Aquatique : 35

Savoir Nager : 66

Aquagym : 30

Bébés nageurs : 14

Soit 530 personnes sur 14 semaines

1



Action expérimentale en Côte d'Or

Cette action s'est faite en complémentarité entre trois structures :

- Le SDJES21 en charge de contacter les collectivités pour accueillir ce bassin et d'organiser les séances d'Aïsansse Aquatique avec les services départementaux de l'Education Nationale.
- La ligue de natation en charge d'acquérir le bassin et d'assurer l'installation et le suivi technique
- L'APSALC, profession sports 21-71 en charge de recruter un(e) maitre-nageur pour assurer l'encadrement et la sécurité des enfants et de conventionner avec la collectivité pour la mise à disposition.

2



Tester le bien fondé de l'implantation, valider le besoin, concerter, convaincre

La durée initiale de l'expérimentation a été prolongée d'un mois à la demande des élus.

En bilan provisoire de cette première période d'expérimentation, nous citerons les propos du président de la Communauté de Communes :

« Un outil hautement utile pour notre territoire. C'est une aubaine qu'il ne faut pas manquer ! »

Convaincre demandera peut-être de renouveler l'opération afin de basculer dans une réflexion conduisant à une solution pérenne en phase 3.

3



Etudes de pertinence et de faisabilité technique et financière pour une construction adaptée à chaque territoire

Retour d'expériences locales de gestion d'un équipement aquatique

Formation des Maîtres-Nageurs Sauveteurs et des éducateurs en associant formation/emploi entre futurs employeurs et jeunes en formation

Implication de la ligue pour le développement de la vie associative et de l'animation des territoires

Projet emblématique Bourgogne-Franche-Comté

La légitimité du projet

Projet Sportif Territorial :

Ambition 3 : Soutenir les initiatives locales en matière de sport

1 : Soutenir les projets visant au maintien et au rééquilibrage de l'offre sportive du territoire

- Soutenir la création ou la rénovation d'espaces de pratiques sportives garantissant un accès équilibré et rompant avec les zones blanches
- Accompagner les porteurs de projet dans la vérification des besoins et de la viabilité économique et écologiste des projets à l'échelle des bassins de vie

2 : Soutenir les projets sportifs promouvant le développement et l'innovation

Expérimenter le déploiement d'équipements sportifs innovants pour favoriser la pratique sportive à moindre coût (pour les financeurs et les utilisateurs)

Projet Sportif Fédéral :

Développer la pratique de la natation sous toutes ses formes dans les régions en créant de nouveaux clubs et en augmentant le nombre de licences.

Projet Forte Utilité Sociale :

Prévention des noyades, sport santé, attractivité du territoire.

Planification

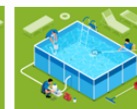
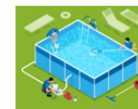
06/2023
06/2024

- Etude FFN/ligue identification des territoires carencés
- Achat et implantation 1er bassin mobile (BM1) en Côte d'Or
- Embauche en CDI de Maître Nageur Sauveteur 1 par APSALC (profession sport)
- Recherche de collectivités pour accueillir ce bassin
- Embauche d'un chargé de mission développement et assistance collectivités
- Etude de pertinence et faisabilité construction nouvelle piscine annuelle dans 1 territoire test



07/2024
06/2025

- Implantation Bassin Mobile 1 sur de nouveaux sites
- Achat Bassin Mobile 2
- Recherche collectivités pour accueillir ces bassins
- Lancement formation Maître Nageur Sauveteur contrat de travail associé
- Etude de pertinence et faisabilité construction nouvelles piscines annuelles dans autres territoires



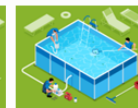
07/2025
06/2026

- Embauche MNS2 par un GE Profession Sport de la Région
- Recherche collectivités pour accueillir ces bassins
- Implantation des Bassins Mobiles sur nouveaux sites dans territoires ruraux carencés
- Etude de pertinence et faisabilité construction nouvelles piscines annuelles dans autres territoires
- Formation Maîtres Nageurs Sauveteurs contrat de travail associé et Formation 1 ou 2 personnes gestionnaire piscines FFN



07/2026
Et après

- Implantation des Bassins Mobiles acquis années précédentes
- Acquisition nouveaux Bassins Mobiles
- Suite des études de pertinence construction nouvelles piscines annuelles
- Lancement par collectivité projet construction 1 ou 2 piscines ?
- Suite des projets



Projet retenu et financé par l'ANS, la DRAJES et la région

- Merci à Daniel, Noémie, Christian et Pascal et Léna
- Ce projet prévoit l'embauche sur un mi-temps d'un « agent de développement » en charge d'animer son exécution.
- Offre d'emploi déposée via l'APSALC courant décembre
- 2 candidatures reçues mais résultat infructueux



Programme d'implantation 2024 :

St Jean de Losne		Auxonne		Semur (?)		Talant	
19/02.	20/04	29/04	21/06	01/07	09/08	19/08	13 oct.

Projet emblématique Bourgogne-Franche-Comté

Actions sur 2024

Actions de communication

- Salon des maires de Côte d'Or 14 et 15 décembre Dijon –
maquette vidéo stand AMF
- Contact en cours pour présentation sur Yonne
- A concrétiser :
 - Information Education Nationale via DRAJES Rectorat
 - Contacts avec tous les départements : SDJES, Asso maires,
Conseil Départemental,...
 - Rencontres avec collectivités



PROJET EMBLÉMATIQUE CONNECTÉ À L'AA ET AU JAN



Le projet emblématique en cohérence avec le plan national de prévention des noyades - Notre action :

Aisance Aquatique

	Dotation	Nb de stages	Nb d'enfants	Moyenne enfants par stage
2021	88 000 €	94	1 160	12.4
2022	66 000 €	86	1 202	13.4
2023	58 000 €	118 (Provisoire)	1 432 (Provisoire)	12.1 (Provisoire)

Plan J'Apprends à Nager

	Dotation	Nb de stages	Nb d'enfants	Moyenne enfants par stage
2021	88 000 €	112	1 367	12.2
2022	66 000 €	97	1 101	11.4
2023	58 000 €	109 (Provisoire)	1 095 (Provisoire)	10.0 (Provisoire)

-25%

-12%

?

2024

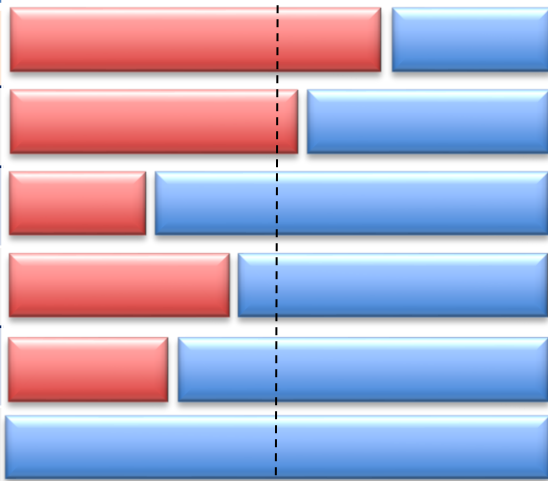
46 000 € ?

PARITÉ





Situation	% Femmes	% Hommes
En âge d'être élu	69.9	30.1
Bureau des clubs	54.2	45.8
CD départementaux	25.6	74.4
Bureau des CD départementaux	41.7	58.3
CD de la Ligue	30.8	69.2
Bureau de la Ligue	0	100



Afin de garantir leur représentation à la Ligue, les clubs doivent promouvoir des dirigeantes femmes. L'actuelle situation transposée en 2028, conduira à un Comité Directeur de 16 membres (8 + 8) au lieu de 30 tel que prévu aux statuts.

La parité sous l'œil du sportif

Le water Polo



Charlotte MOREIRA

Très majoritaire pratiqué au masculin,
29.3% en 2021/2022 et 30.9% en 2022/2023
Nous et la commission WP soutenons le parcours d'une équipe
féminine BFC sous la férule de Charlotte MOREIRA

ELECTIONS



● Comité Directeur Fédération Française Natation

4 collèges

- ❑ 32 membres sont élus par l'AG Elective – Parité totale.

Evolution à venir : 32 titulaires + 4 membres suppléants maximum

Sous réserve d'une modification statutaire à voter à l'AG de Nice

- ❑ 2 membres, actuels « Sportifs Haut Niveau » (1H et 1F – Deux disciplines) désignés au sein de la Commission SHN
- ❑ 2 membres « Officiels » (1H et 1F – Deux disciplines) élus par leurs pairs
- ❑ 2 membres « Entraîneurs » (1H et 1F – Deux disciplines)

NOUVEAU

Deux collèges vont s'appuyer sur les éléments disponibles dans Extranat

Collège Officiels : Recyclages à jour

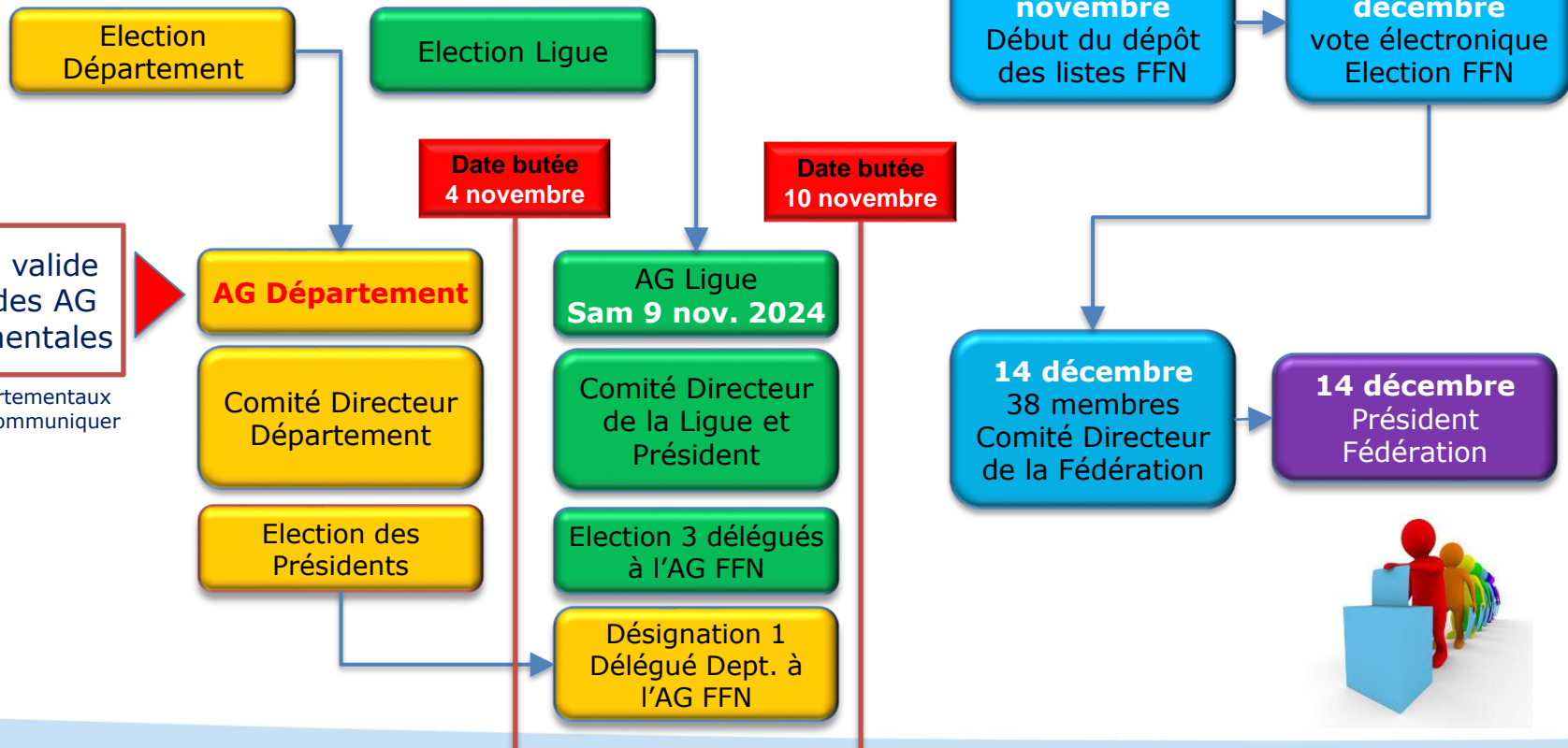
Collège Entraîneurs : Importance d'avoir coché l'activité « entraîneur » lors de la saisie licence

Échéance pour les corrections : 31 aout 2024.



Elections Fédérales

2024 - Chronologie



Elections Fédérales

2024 – Comité Directeur de la Ligue



- ❑ 30 membres possiblement élus par l'AG Elective
- ❑ Parité relative obligatoire en 2024 (40% minimum des **sièges pourvus** par sexe)
- ❑ Conduite des élections en deux collèges ??? : Femmes et Hommes.
- ❑ Elections en présentiel

	Femmes élues	Hommes élus	Nb des élus au CD
	4	6	10
	5	8	13
	6	9	15
	7	11	18
	8	12	20
	9	13	22
Base 2020	10	15	25
	11	17	28
	12	18	30
	14	16	30
	15	15	30

Base candidats 2020 :
10 femmes sont élues 6
candidats hommes sont
éliminés.

Elections Fédérales

2024 – Bureau Exécutif – Elu par le Comité Directeur

• Statuts

- ❑ A minima 3 personnes dont le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier
- ❑ Parité relative obligatoire en 2024 (40% minimum des sièges pourvus par sexe au BE)

	Femme	Homme	Total
Mini statutaire	1	2	3
Mini parité	2	2	4
	2	3	5
	3	5	8
	4	6	10
Actuel	0	8	8

- 4
membres



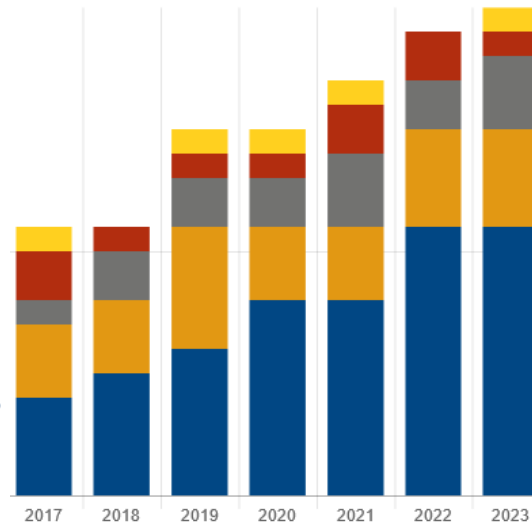
RÉCOMPENSES FÉDÉRALES



Récompenses fédérales Hors propositions fédérales

■ Diplôme de Reconnaissance
 ■ Médaille de Bronze
 ■ Médaille d'Argent
 ■ Médaille de Vermeil
 ■ Médaille d'Or

- Reconnaissance
 - Bronze : 2 années après le DR
 - Argent : 3 années après le BZ
 - Vermeil : 4 années après l'AG
 - Or : 6 années après le VM
- A minima, un parcours de 15 années



- 2023
- Reconnaissance : 11 sur 13
- Bronze : 4 sur 8
- Argent : 3 sur 4
- Vermeil : 1 sur 4
- Or : 1 sur 1 demandée

Nos orientations de choix : Elus dans les instances / Service à la Ligue / Les bénévoles méritants qui nous sont signalés. Une attention est portée à la parité

ORGANISATIONS NATIONALES



Organisations nationales Chenove, Sanvignes, Chalon sur Saône

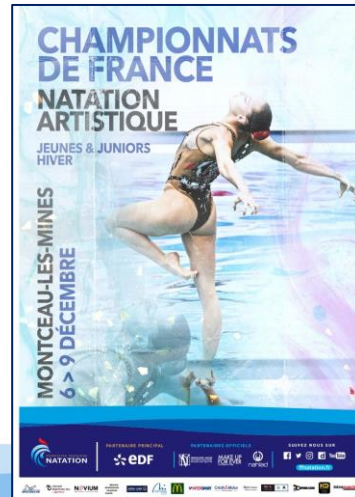
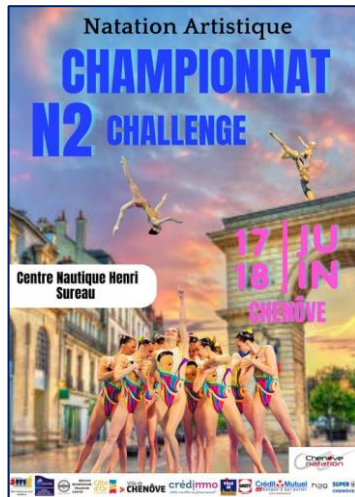
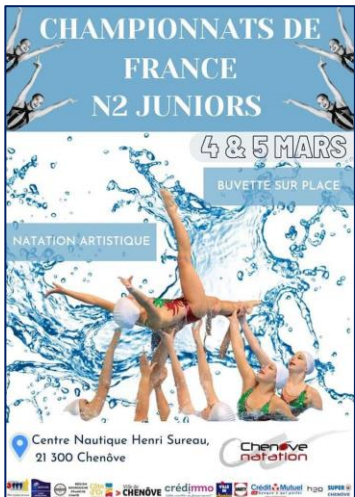


TABLEAU DE BORD



Rapport moral :

Tableau de bord 1 : Les licences

LIGUE NATATION	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nb des disciplines	4	4	5	5	5
Gestion de la prévention des noyades	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Nb licences	16 005	16 451	13 303	16 719	16 988
Ecart à S-1	2 412	446	3 148	3 416	269
Variation	17.7%	2.8%	-19.1%	25.7%	1.6%
% Nouvelles licences	50%	42%	34%	41%	37%
Renouvellement/ Transfert / Reprise	50%	58%	66%	59%	63%
Licences place nationale 19 rég. / 12 (hors Corse et DT)	9	10	8	8	9
% licence / national	5.2	4.4	4.6	4.6	4.4
Clubs	58	56	59	60	59

BFC : 4.1% de la population

Rapport moral

Tableau de bord 2 : Nos moyens

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Salariés directs charge Ligue	2.5	2.22	2.3	2.5	3.39
Cadres détachés Ministère Sports	2.82	2.82	2.82	1.55	0.44
Sportif	2.6	2.1	2.1	0.83	0.38
ERFAN	1.92	2.14	2.22	2.22	2.45
Administratif	0.8	0.8	0.8	1	1
Total ETP	5.32	5.04	5.12	4.05	3.83

Rapport moral

Tableau de bord 3 : La compétition

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nb licences compétiteurs	3 520	2 871	2 321	2 883	3 069
Ratio licences régionales	22.0%	17.5%	17.4%	17.2%	18.1%
TD - Listes Haut Niveau	4	8	11	11	5
Collectifs nationaux		1	2	2	1
Espoirs	4	7	9	7	4
Relève				2	
NC - Classt national région pts	130 384	83 812	114 074	124 953	127 374
	11	11	10	10	11
NC - Classt national région Nb compétiteurs			12	12	11
NC - Classt national région Interclubs			10	9	10
NC - Classt national région Elite			10	9	12
NC - Classt national région Compétiteurs			11	11	11
Licences place nationale 19 rég. / 12 (hors Corse et DT)	11	11	10	10	11
Natation artistique					
Water Polo					
Maîtres	12	12	13	12	12



Rapport moral

Tableau de bord 4 : Les subventions

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Montant des subventions (COS+PSF)	75 000	75 000	76 000	75 000	71 420
Ratio (Total subv/Budget Exploitation) Plan prévention noyade inclus	36.5%	37.6%	38.2%	30.1%	28.0%